



Municipalité  
de Bursinel

## PRÉAVIS MUNICIPAL no 1 - 2022

Point à l'ordre du jour du Conseil général du 15 juin 2022

Commission de Gestion

**Délégué municipal : Laurent Crampon**

**Objet : Comptes communaux 2021**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'avantage de vous soumettre, pour approbation, sa gestion durant l'année 2021, qui se résume comme suit et amène les commentaires suivants :

	<u>COMPTES</u>	<u>BUDGET</u>
<b>CHARGES</b>	Fr. 3'675'887.07	Fr. 3'990'750.00
<b>REVENUS</b>	Fr. 3'678'499.90	Fr. 3'991'824.00
<b>EXCÉDENT DE REVENUS</b>	Fr. 2'612.83	Fr. 1'074.00

Les comptes 2021 bouclent avec un excédent de revenus de Fr. 2612.83

La situation est plutôt réjouissante grâce à plusieurs facteurs, en voici ci-dessous les grandes lignes.

Les amortissements suivants ont été effectués :

Amortissements budgétisés :

<b>Parking</b>	Fr. 59'000.00	(3509.331)
<b>Routes</b>	Fr. 51'700.00	(43.331)
<b>Total</b>	Fr. 110'700.00	

Amortissements extraordinaires du patrimoine financier :

Auberge	Fr. 86'388.65	(3503.330)
Cave	Fr. 62'000.00	(3510.330)
Résidence Cosendai (crédit de construction)	Fr. 163'955.70	(3511.330)

Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif :

10 Places de parc vers la gare	Fr. 49'221.65	(43.332)
Terrain de sport	Fr. 36'685.89	(441.332)
Fontaine	Fr. 69'964.05	(443.332)
<b>Total</b>	<b>Fr. 468'215.94</b>	

**Total des amortissements Fr. 578'915.94**

Prélèvement à fonds de réserve :

Fonds de réserve tennis	Fr. 41'896.40	(9282.1)
Fonds Covid	Fr. 29'108.96	(9282.10)
Déchetterie	Fr. 365.64	(9280.45)
Protection civile	Fr. 1'708.50	(9282.66)
<b>Total</b>	<b>Fr. 73'079.50</b>	

Attribution à fonds de réserve :

Fonds de réserve épuration	Fr. 6'380.10	(9280.46)
<b>Total</b>	<b>Fr. 6'380.10</b>	

Commentaires :

- *Impôts : malgré une baisse significative des entrées due à 2 facteurs :  
- le départ d'un gros contribuable  
- le remboursement à un contribuable après taxation définitive (acomptes trop élevés)  
L'écart est essentiellement relié à ces 2 imprévus. Pour rappel, le taux d'imposition a passé de 65.5 % à 62.0 %. Il est à noter que nous avons encaissé pour 2021, **Fr. 335'558.30** de recettes conjoncturelles qui ont compensé le manque à gagner.*
- *Grâce à cette baisse de revenus, l'impact sur la cohésion sociale, péréquation et réforme policière nous est favorable. Par rapport à 2020, 63.9 % de nos rentrées fiscales ont servi à payer la péréquation, la facture sociale et la réforme de police, tandis que 56.6 % en 2021. Les écarts par rapport au budget sont justifiés.*
- *Suite à la Pandémie, nous avons continué à soutenir les entreprises (locataires de la Commune) en leur octroyant respectivement la même aide financière, à savoir une adaptation de leur loyer en rapport avec leur chiffre d'affaires annuel, le manque à gagner a été pris sur le fonds de réserve COVID (9282.10).*

- *Les inconvénients liés à cette pandémie sur le plan financier ont diminué les activités sociales. Celles-ci ont été maigrement compensées par quelques activités ponctuelles comme le 1<sup>er</sup> Août, les bons pour « une assiette chasseur » auprès de notre aubergiste, quelques attentions pour nos aînés en lieu et place de sorties.*
- *Le résultat positif des comptes nous a permis de faire des amortissements extraordinaires à hauteur de Fr. 468'215.94, sans compter les amortissements obligatoires de Fr. 110'700.-, soit un montant total de Fr. 578'915.94.*
- *En ce qui concerne la Résidence Cosendai: les travaux sont terminés et tous les appartements sont loués. Les locations ont débuté à partir de février, au vu du résultat des comptes, nous avons profité d'amortir dans son intégralité le solde du crédit d'étude pour la construction dudit bâtiment soit Fr. 163'955.70 (3511.330)*
- *En 2022-2023, plusieurs constructions devraient être terminées, ce qui laisse à supposer que nous aurons des habitants supplémentaires ainsi que des entrées fiscales en augmentation.*
- *Cette situation plutôt réjouissante l'est également par la continuité de notre gestion très prudente, nous espérons qu'à l'avenir les comptes se stabiliseront, mais pour rappel, nous ne maîtrisons pas les imprévus ni l'impact des charges externes.*

Les comptes ont été acceptés par la Municipalité dans sa séance du 10 mai 2022.

Pour une meilleure compréhension de ceux-ci, nous avons rajouté des commentaires sur les différents postes concernés.

Le contrôle des comptes a été effectué par GF Audit SA, représenté par Christian Jean-Petit Matile à Lausanne, plusieurs exemplaires du rapport sont remis à la Commission de gestion.

En conséquence :

- Vu le préavis municipal No 1 – 2022 du 15 juin,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- Entendu le rapport de la Commission de Gestion,

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vouloir bien :

- Accepter les comptes de la bourse communale 2021, tels que présentés,
- Donner décharge à la Municipalité,
- Donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :  
Laurent Crampon

La secrétaire :  
Christiane Gerber



*(Handwritten signature of Laurent Crampon in blue ink)*

*(Handwritten signature of Christiane Gerber in black ink)*